

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 23 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12900 DU 19 MARS 2023

OBJET :

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Collecte de journaux

Organisé par TERRE
SOLIDAIRE

Samedi 25 mars 2023

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande écrite du 10 mars 2022, présentée par M.LE GARREC, CCFD TERRE SOLIDAIRE, 2 rue des grillons-56260 – LARMOR-PLAGE,

- Considérant que TERRE SOLIDAIRE organise une journée de Collecte de journaux et qu'il importe d'y interdire le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Samedi 25 Mars 2023 de 9h à 16h, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements Place Notre Dame, les deux premières places du parking situées devant le « CMB ».

ARTICLE 2 : Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais du propriétaire sous le contrôle de la Police Municipale ou de la Police Nationale. Le service de Police Municipale aura en charge la mise en place des panneaux 48h00 avant la date de l'occupation ainsi que l'affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

Patrice VALTON



Patricia JAFFRE
1^{ère} adjointe
Affaires générales, sécurité